

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 12 juillet 2022 à 9 h 30, Salle Robert-Giffard, 10, rue Hugues-Pommier.

Sont présents:      Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Madame Isabelle Roy, conseillère du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents:      Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement  
Madame Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

L'avis de convocation ainsi que le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2022-0155**      **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

---

Une période de questions portant uniquement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

### **Adoption des règlements**

---

### **CA5-2022-0156**      **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais, relativement à la tarification des sports de glace et des terrains de balle**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification de biens et de services et les autres frais, relativement à la tarification des sports de glace et des terrains de balle extérieurs, R.C.A.5V.Q. 307.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.5V.Q. 1*, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 9 h 32, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement